Charte utilisateur pour l'usage de ressources informatiques et de services Internet



L'informatique, dans un établissement scolaire est un moyen d'information, de formation, de communication, et non un substitut aux consoles de jeux vidéo.

L'utilisation et l'installation de jeux sont donc totalement interdits.

Règles générales concernant l'utilisation des postes informatiques de l'établissement

Le matériel informatique est fragile, il faut donc le manipuler avec précaution et en respectant des procédures.

Par exemple:

- « fermer correctement les logiciels que l'on utilise »
- Ne pas effacer des fichiers en dehors de ceux qui se trouvent dans son répertoire personnel, ne pas modifier les attributs des fichiers,
- Signaler tout problème rencontré à un professeur qui le notera, si nécessaire, sur le cahier
 « panne informatique »,

- Ne pas débrancher de périphérique (casque, souris) sans autorisation,
- Laisser sur place les tapis de souris

Répertoire personnel

Chaque élève dispose d'un espace spécifique d'enregistrement dans le dossier : « classe + année scolaire en cours ».

Il est responsable de ce qui se trouve dans ses dossiers.

Il ne doit pas modifier le contenu des dossiers voisins.

Seule une personne ressource est chargée des modifications sur les ordinateurs (installations, programmes, création de dossiers)

Il est interdit d'apporter des programmes « extérieurs », de copier ceux qui sont installés et pour lesquels l'établissement a acquis des licences.

Utilisation des imprimantes

L'impression d'un document ne se fait qu'avec l'accord et sous le contrôle d'un enseignant. Il est recommandé de ne pas imprimer directement une page « Web » mais de récupérer par un copier/coller dans un document traitement de texte les informations importantes et de faire l'impression à partir du traitement de texte. Elle doit toujours être précédée d'un aperçu avant impression pour éviter les tirages inutiles.

Il est totalement interdit d'imprimer plusieurs exemplaires du même document. Il est toujours possible de recourir à la photocopieuse dont le prix de revient est toujours inférieur.

Utilisation de la salle informatique

Places fixes

Chaque élève a une place fixe

Un plan de classe commun à tous les enseignants est affiché en salle informatique.

Matériel numéroté

Tout le matériel est numéroté par poste (casques et câbles)

Le matériel, sorti de la pièce du fond est rangé à chacun des cours.

Planning

Le planning de la salle informatique est affiché en salle des professeurs

- ✓ Occupation hebdomadaire
- ✓ Occupation occasionnelle (marquer au crayon le nom du professeur et la date)

Anomalies

Chaque élève doit signaler en début de cours toute anomalie sur son ordinateur, sinon sa responsabilité est engagée.

Règles particulières liées à l'utilisation de l'Internet

L'accès à Internet est un privilège et non un droit.

Il se fait en présence et sous la responsabilité et le contrôle d'un membre du personnel éducatif, en priorité dans le cadre d'activités pédagogiques.

L'utilisateur s'engage à ne consulter Internet que pour la recherche qu'il a précisée ou qui a été fixée par l'enseignant, à ne visionner ou diffuser aucun document à caractère raciste, xénophobe ou pornographique

Il s'engage également à fermer un site Internet et à quitter le poste informatique qu'il occupe lorsque cela lui sera demandé par un responsable quel qu'en soit le motif.

Les adresses de sites Internet consultés peuvent être enregistrées et analysées à tout moment par un membre habilité.

Messageries

L'accès à une messagerie électronique doit répondre à un projet pédagogique.

Il est interdit d'utiliser les « chats » (causettes) lorsqu'ils n'entrent pas dans le cadre pédagogique.

Récupération de données et téléchargement de logiciels

L'installation ou la reproduction d'une œuvre suppose l'autorisation du titulaire des droits d'auteurs.

Il est interdit de télécharger des logiciels sur Internet.

DISCIPLINE

Les élèves doivent rester à leur place et obéir aux consignes sous peine d'exclusion temporaire du cours qui sera signalée aux parents.

ORGANISATION DES ACTIVITES INFORMATIQUES

Les activités doivent être préparées et minutées.

Une activité supplémentaire doit être préparée pour les élèves les plus rapides Les activités informatiques sont si possible évaluées.